

L'information ci-jointe constitue une information privilégiée et doit être considérée comme une information réglementée au sens de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER TOUT OU PARTIE DE CE COMMUNIQUE DANS, VERS OU DEPUIS LES JURIDICTIONS DANS LESQUELLES UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR.

# **Anheuser-Busch InBev annonce la finalisation du rapprochement avec SABMiller**

**Le vaste portefeuille de marques complémentaires offre davantage de choix aux consommateurs**

**Le rapprochement vise à réaliser une croissance constante et supérieure du chiffre d'affaire**

Anheuser-Busch InBev SA/NV (« AB InBev », anciennement Newbelco SA/NV (« Newbelco »)) (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) a le plaisir d'annoncer le succès de la finalisation du rapprochement avec SABMiller plc (« SABMiller ») (le « Rapprochement »).

La société combinée sera présente sur presque tous les grands marchés brassicoles et possèdera un vaste portefeuille constitué de marques mondiales, multi-pays et locales, offrant ainsi davantage de choix aux consommateurs dans le monde. Les clients bénéficieront du large réseau de distribution et d'une solide expertise en développement de marques. La société poursuivra également le développement de ses activités en partenariat avec ses fournisseurs tout en continuant de brasser les meilleures bières en utilisant les meilleurs ingrédients.

AB InBev profitera d'une plateforme géographiquement diversifiée, avec une présence renforcée dans des régions émergentes clés ayant des perspectives de croissance intéressantes, comme l'Afrique et l'Amérique latine. Les opportunités de croissance sur ces marchés en développement seront complémentaires à la stabilité et la solidité de la présence existante forte de la société sur les marchés développés.

*« En tant que brasseur véritablement mondial, nous pourrons réaliser plus ensemble que ce qui aurait jamais pu être réalisé par chacun de nous séparément, »* a déclaré Carlos Brito, CEO d'AB InBev.

*« Nous restons concentrés sur la réalisation d'une croissance du chiffre d'affaire supérieure et*

*l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. En nous appuyant sur notre solide héritage, notre passion du brassage et notre vaste portefeuille de marques, nous nous engageons à aider les agriculteurs, détaillants, entrepreneurs et communautés à prospérer. Nous sommes très enthousiastes à l'idée d'avancer vers notre Rêve de réunir les gens pour un monde meilleur. Notre ambition est de bâtir une société qui durera – pas seulement dix ans, mais pour les 100 prochaines années. »*

### **Stimuler la croissance pour toutes les parties prenantes**

Sur la base d'un engagement commun à l'égard du développement durable, le groupe combiné s'efforcera d'être un moteur de croissance et de développement économique sur l'ensemble de nos marchés.

AB InBev prouvera cet engagement via sa plateforme Monde Meilleur qui cible trois « Mondes » :

- Un monde « en développement », où chacun a l'opportunité d'améliorer ses moyens d'existence. AB InBev apportera son soutien aux communautés en favorisant la productivité agricole, l'innovation et la résilience. La société aidera également les petits détaillants à croître en développant des solutions et programmes commerciaux, et en fournissant des formations en compétences commerciales aux entrepreneurs de sa chaîne d'approvisionnement.
- Un monde « plus propre », où les ressources naturelles sont sûres et accessibles à tous, mais aussi partagées et préservées pour l'avenir. AB InBev s'engage à améliorer l'accès à l'eau et la sécurité de l'eau via la restauration et la conservation des bassins versants. Elle continuera également à investir dans l'approvisionnement en électricité renouvelable et l'augmentation du contenu recyclé de ses matériaux d'emballage afin de réduire ses émissions de carbone et de soutenir une économie circulaire.
- Un monde « plus sain », où chaque expérience 'bière' est positive pour les vies bien vécues. AB InBev s'engage à réduire la consommation nocive d'alcool sur l'ensemble de ses marchés. Pour ce faire, la société développe et étend ses Objectifs mondiaux de

consommation réfléchie et fait de la diminution de la consommation nocive d'alcool une priorité majeure.

### Détails supplémentaires concernant la finalisation du Rapprochement

Suite à la Fusion Belge, l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV (l'« ancienne AB InBev ») a été absorbée par Newbelco, et Newbelco est devenue la société faitière du groupe combiné formé de l'ancienne AB InBev et de SABMiller. Tous les actifs et passifs de l'ancienne AB InBev ont été transférés vers Newbelco, et Newbelco s'est automatiquement substituée à l'ancienne AB InBev dans tous ses droits et obligations par application du droit belge. Newbelco a été renommée Anheuser-Busch InBev, et l'ancienne AB InBev a été dissoute par application du droit belge.

Il est prévu que les actions de l'ancienne AB InBev soient désinscrites d'Euronext Brussels et de la Bourse du Mexique à l'ouverture des marchés demain, le 11 octobre 2016, puis désinscrites de la Bourse de Johannesburg le 13 octobre 2016. Il est également prévu que les Actions Ordinaires Nouvelles seront admises à la cotation et à la négociation sur Euronext Brussels, à la Bourse de Johannesburg et à la Bourse du Mexique à l'ouverture de chacun de ces marchés demain, le 11 octobre 2016. En outre, la négociation des ADS Newbelco (représentant les Actions Ordinaires Nouvelles) commencera à la Bourse de New York à l'ouverture des marchés à New York demain, le 11 octobre 2016.

Le capital d'AB InBev s'élève à 1.238.608.344,12 euros. Il est représenté par 2.019.241.973 actions sans valeur nominale. Toutes les Actions sont des Actions Ordinaires Nouvelles, à l'exception de 325.999.817 Actions Restreintes de Newbelco. La structure mise à jour de l'actionnariat d'AB InBev sera disponible sur [www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com) lorsqu'AB InBev aura reçu les notifications applicables conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent communiqué ont les significations énoncées dans le *scheme document* publié par SABMiller le 26 août 2016.

Une version anglaise, française et néerlandaise de ce communiqué de presse sera disponible sur [www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com).

---

### A propos d'Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'*American Depositary Receipts* à la Bourse de New York (NYSE: BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 400 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Chernigivske®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Klinskoye®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, Sibirskaia Korona®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 200.000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays de par le monde. En 2015, sur une base pro forma combinée, AB InBev a réalisé un chiffre d'affaires de 55,5 milliards de dollars US (à l'exclusion des joint-ventures et des entités associées).

Consultez notre site @ [www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com).

Likez-nous @ [www.facebook.com/abinbev](https://www.facebook.com/abinbev).

Suivez-nous @ [twitter.com/abinbevnews](https://twitter.com/abinbevnews).

### Contacts

#### Médias

Marianne Amssoms

+1 212 573 9281

[marianne.amssoms@ab-inbev.com](mailto:marianne.amssoms@ab-inbev.com)

Karen Couck

+1 212 573 9283

[karen.couck@ab-inbev.com](mailto:karen.couck@ab-inbev.com)

Kathleen Van Boxelaer

+32 16 27 68 23

[kathleen.vanboxelaer@ab-inbev.com](mailto:kathleen.vanboxelaer@ab-inbev.com)

#### Conseiller en communication d'AB InBev - Brunswick

Steve Lipin / Jayne Rosefield (Brunswick Group US)

+1 212 333 3810

[slipin@brunswickgroup.com](mailto:slipin@brunswickgroup.com)

[jrosefield@brunswickgroup.com](mailto:jrosefield@brunswickgroup.com)

Richard Jacques / Katie Ioanilli (Brunswick Group UK)

+44 20 7404 5959

[rjacques@brunswickgroup.com](mailto:rjacques@brunswickgroup.com)

[kioanilli@brunswickgroup.com](mailto:kioanilli@brunswickgroup.com)

#### Investisseurs

Graham Staley

+1 212 573 4365

[graham.staley@ab-inbev.com](mailto:graham.staley@ab-inbev.com)

Heiko Vulsieck

+32 16 27 68 88

[heiko.vulsieck@ab-inbev.com](mailto:heiko.vulsieck@ab-inbev.com)

Lauren Abbott

+1 212 573 9287

[lauren.abbott@ab-inbev.com](mailto:lauren.abbott@ab-inbev.com)

---

### Notes

#### Indications de nature prévisionnelle

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prévisionnelles ». Ces déclarations reposent sur les attentes et points de vue actuels du management d'AB InBev quant aux événements et évolutions futurs et sont soumises à des incertitudes et des changements au gré des circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des déclarations relatives au Rapprochement, ainsi que d'autres déclarations qui ne constituent pas des données historiques. Les déclarations prévisionnelles sont généralement rédigées au futur ou comprennent des mots ou expressions tels que « pourrait », « devrait », « croire », « avoir l'intention », « s'attendre à », « anticiper », « viser », « estimer », « probable », « prévoir » ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Toutes les déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles, qui reflètent le point de vue actuel du management d'AB InBev, sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes au sujet d'AB InBev et sont dépendantes de nombreux facteurs, qui pour certains sont en dehors du contrôle d'AB InBev. Des facteurs, risques et incertitudes importants peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés. Ceci inclut, entre autres, les risques relatifs à la société dissoute Anheuser-Busch InBev (l'« ancienne AB InBev ») décrits au point 3.D du rapport annuel de l'ancienne AB InBev inclus dans le formulaire 20-F (« Form 20-F ») déposé auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (« SEC ») le 14 mars 2016, les principaux risques décrits aux pages 16 à 17 du rapport annuel et des comptes annuels de SABMiller pour l'année se terminant le 31 mars 2016 ainsi que les risques décrits sous le point « Facteurs de risques » de la Déclaration d'Enregistrement de Newbelco SA/NV sur le formulaire F-4, déposé auprès de la SEC le 26 août 2016. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles. Il n'existe aucune certitude que les opérations proposées seront finalisées, ni qu'elles le seront selon les conditions décrites aux présentes.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements et mises en garde contenus dans d'autres documents, y compris le formulaire 20-F le plus récent de l'ancienne AB InBev, la Déclaration d'Enregistrement de Newbelco SA/NV sur le formulaire F-4, les rapports inclus dans le formulaire 6-K et tout autre document que l'ancienne AB InBev, SABMiller ou AB InBev ont rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.